

Article paru le 3 juillet 2015

SALON

MARCQ-EN-BARŒUL

Le forum Emploi Handicap attire 700 visiteurs à Entreprises et Cités

► Bonaventure DJAMIE

Cet événement de recrutement, dont la 9^{ème} édition s'est tenue le 16 juin, est l'un des outils de l'association Emploi & Handicap pour faire progresser l'embauche d'une population active doublement frappée par le chômage.

56 entreprises, un espace dédié à l'alternance et un autre aux métiers en tension... C'est ainsi que s'est déroulée la 9^{ème} édition du forum Emploi Handicap à Entreprises et Cités à Marcq-en-Barœul. L'affluence se maintient : environ 700 demandeurs d'emploi comme l'an dernier. "Les premiers retours des entreprises exposantes sont positifs : profils candidats en correspondance avec leurs besoins, et personnes bien préparées à ces rencontres de quelques minutes", indique Isabelle Lecerf, directrice d'Emploi & Handicap Grand-Lille. Il est encore tôt pour annoncer la part des recrutements effectifs sur l'ensemble des offres sur le forum. L'an dernier, l'association Emploi & Handicap Grand-Lille estimait ce chiffre à 63%.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, le nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap est estimé à un peu plus de 33 800. Malgré les efforts d'acteurs tels que Emploi & Handicap, la population active en situation de handicap (environ 8% de l'ensemble) reste l'une des plus exposées au fléau du chômage. On

estime à 21% le taux de chômage au sein de cette population active. Deux fois plus élevé que pour l'ensemble de la population active. Alors, à qui la faute ? Il y a quelques années il y avait une tendance à montrer du doigt les employeurs qui rechignaient à embaucher cette population active. Ce, malgré la loi du 11 février 2005 qui impose un quota de 6% de travailleurs handicapés dans les structures employant 20 salariés et plus. Aujourd'hui la tendance est à la nuance. Certains acteurs reconnaissent le caractère plutôt "complexe" du phénomène. "Le problème, c'est la vision ségrégative du handicap en France", indique Michel-André Philippe, président de Emploi & Handicap Grand-Lille. C'est une vision qui est soit négative, soit positive. Le handicap n'est pas vu comme une situation naturelle, c'est-à-dire que ce n'est pas encore normalement entré dans la vie." Certains demandeurs d'emploi dont le handicap n'est pas visible avouent préférer dissimuler leur handicap lors des entretiens d'embauche.

L'alternance, une solution. Les stéréotypes ne constituent qu'un élément de



Chez Macopharma, entreprise qui se veut "handi-accueillante", la part des travailleurs en situation de handicap est de 8,6% sur son site de Tourcoing et de 9,6% sur celui de Mouscron.

la complexité. "Il y a la question du handicap, de l'âge et de la qualification, explique Pascal Legrand, un responsable d'Agefiph en région. Le marché de l'emploi est le même pour tout le monde. Un travailleur handicapé est en concurrence avec une personne valide. L'entreprise ne va pas embaucher une personne parce qu'elle est handicapée, mais parce que la personne a une compétence qui répond à un besoin que l'entreprise a. La responsabilité de tout le monde va être d'amener les personnes au bon niveau de qualification." Depuis l'année dernière, le forum Emploi Handicap met l'accent sur l'alternance. "Un travailleur handicapé qui sort d'une formation en alternance a plus d'une chance sur deux de trouver un emploi", affirme Pascal Legrand. Car les spécialistes évoquent aussi des problèmes de qualification en partie dus "au fait qu'un grand

nombre de travailleurs handicapés sont dans une dynamique de reconversion professionnelle", indique Isabelle Lecerf. Sur le forum, l'espace consacré à l'alternance comptait sept structures, soit deux de plus que l'an dernier.

L'alternance pour élever le niveau de qualification demande aussi des mesures incitatives : "compenser le handicap et apporter des aides financières pour encourager les entreprises à compétences égales à embaucher les travailleurs handicapés", indique Pascal Legrand. Quant au nombre d'entreprises qui embauchent ou qui n'embauchent pas les travailleurs handicapés, Agefiph le schématise en trois tiers : "Un tiers des entreprises se conforme à l'obligation d'emploi, un tiers s'y conforme partiellement et un tiers ne respecte pas du tout la loi."